

# VERIFIER, RECEPTIONNER ET REALISER LA MAINTENANCE DES ECHAFAUDAGES DE PIED



3 à 10 stagiaires



2 jours (14h)



460 € H.T Inter-  
entreprise



Chambly (60)

## Public Concerné

Toute personne appelée à vérifier et réceptionner un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24m montés par l'entreprise conformément à la notice technique du fabricant, pour sa propre activité.

Toute personne ayant à réceptionner une prestation de mise à disposition d'un échafaudage monté.

Toute personne ayant à prévoir et commander une prestation de mise à disposition d'un échafaudage

*Nota : Le chef d'établissement demeure responsable de confier une mission de réception et de vérification, en adéquation avec l'expérience et la qualification de la personne concernée.*

## Objectifs

Se situer et être acteur de la prévention des risques  
Réaliser les vérifications de mises, remises en service, trimestrielles et journalières d'un échafaudage de pied.  
Utiliser un échafaudage de pied en sécurité dans le cadre de sa mission de vérification.

## Méthodes pédagogiques

Exposés.  
Apports théoriques.  
Mises en situations pratiques.  
*Le déroulement de la formation alterne les parties théorique et pratique.*

## Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences des épreuves évaluatives, MSI leur délivrera une attestation de compétences de fin de formation validant les acquis.

## Prérequis

Avoir une expérience professionnelle de 6 mois dans le domaine des échafaudages utilisation ou montage ou encadrement de chantier.

Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice fabricant (textes, schémas et plans).

Maîtriser les mathématiques élémentaires et la lecture courante de plans.

## Programme

Les enjeux de la prévention.  
La législation et la sécurité des échafaudages.  
Reconnaitre et signaler les situations dangereuses.  
Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.  
Les règles d'utilisation d'un échafaudage fixe en sécurité .  
L'exploitation de la notice du fabricant.  
Le cadre réglementaire des vérifications des échafaudages et les responsabilités qui en découlent.  
L'examen d'adéquation.  
L'examen de montage et d'installation de l'échafaudage.  
L'examen de l'état de conservation de l'échafaudage.  
Le compte-rendu de réception.

Retrouvez les programmes détaillés de nos formations sur notre site :  
[www.scopmsi.com](http://www.scopmsi.com). Pour toute information ou réclamation nous contacter sur  
[contact@scopmsi.com](mailto:contact@scopmsi.com) ou au 01 39 37 03 39